



SIA Région Est de Clermont-Ferrand

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Secteur DSP

Exercice 2023

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Mode de gestion du service	4
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4. Nombre d'abonnés	5
1.5. Volumes facturés	6
1.6. Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	7
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	16
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	16
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	17
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	17
2.1. Modalités de tarification	17
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)	19
2.3. Recettes	22
3. Indicateurs de performance	23
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	23
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	24
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	26
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	26
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	26
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	27
4. Financement des investissements	28
4.1. Montants financiers	28
4.2. Etat de la dette du service	28
4.3. Amortissements	28
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	29
4.5. Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	29
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	30
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	30
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	30
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	31

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif : secteur DSP
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Billom, Bouzel, Chas, Chauriat, Chavaroux, Espirat, Lempdes, Lussat, Malintrat, Martres d'Artière, Mur-sur-Allier, Pont-du-Château, Pérignat es Allier, Saint-Bonnet-lès-Allier, Saint Julien de Coppel, Vassel, Vertaizon.
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : (tableau ci-dessous) Non

Communes adhérentes	Dates de délibération municipale prescrivant le zonage d'assainissement
Billom	08/06/2018
Bouzel	2010
Chas	04/09/2019
Chauriat	29/05/2007
Chavaroux	15/05/2008
Espirat	18/11/2005
Lempdes	06/09/2007
Lussat	02/06/2008
Malintrat	20/04/2007
Martres d'Artière	04/06/2008
Mur sur Allier	06/06/2007 (Mezel) – 09/12/2009 (Dallet)
Pont du Château	27/02/2009
Pérignat-Es-Allier	29/10/2007
Saint-Bonnet-lès-Allier	21/11/2008
Saint Julien de Coppel	21/02/2018
Vassel	2005
Vertaizon	01/03/2012

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 3 juillet 2019 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation par SPL**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SEMERAP
- Date de début de contrat : 01/01/2021
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2032
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1

Avenant n°	Date d'effet	Objet
1	01/07/2022	<p>Avenant au traité d'affermage du service d'assainissement collectif du SIAREC relatif pour les motifs principaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du coût de l'énergie électrique, - Augmentation du coût des produits de traitements (chaux, chlorure ferrique), - Intégration des quantités de chlorure ferrique et de polymère pour la station de Billom, - Intégration des charges d'exploitation du poste de relèvement rue sous la Torre à Pérignat sur Allier (temps d'hydrocurage, d'exploitation, de surveillance, de maintenance électromécanique et coût de l'énergie électrique), - Intégration de frais de couverture des impayés, - Intégration de charges liées à l'URSAFF, - Augmentation des frais de structure.

- Nature exacte de la mission du prestataire :

Gestion du service	- Fonctionnement, surveillance et entretien des installations - La tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service - La continuité du service avec un service d'astreinte 24h/24
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	Des collecteurs, postes de refoulement, station de traitement des eaux usées
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des équipements électromécaniques
Prestations particulières	- Curage hydrodynamique - Traitement des boues

1.3. Estimation de la population desservir (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement

collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 43 060 habitants au 31/12/2023 (42 642 habitants au 31/12/2022).

Communes	Ratio habitant/abonné	Nombre d'abonnés assainissement collectif 2023	Population desservie (valeur arrondie)
Billom	1,75	2 777	4 860
Bouzel	2,15	317	682
Chas	1,86	201	374
Chauriat	1,95	921	1 796
Chavaroux	2,23	233	520
Espirat	1,98	216	428
Lempdes	2,08	4 300	8 944
Lussat	1,98	454	899
Malintrat	2,05	544	1 115
Martres d'Artière	2,20	927	2 039
Mur sur Allier	1,90	1 697	3 224
Pont du Château	2,04	5 889	12 014
Pérignat-Es-Allier	2,22	673	1 494
Saint Bonnet Les Allier	2,14	180	385
Saint Julien de Coppel	1,92	314	603
Vassel	1,95	140	273
Vertaizon	2,11	1 616	3 410
Total		21 399	43 060

Commentaire : Calcul : ratio habitant/abonné multiplié par le nombre d'abonné en assainissement collectif.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 21 399 abonnés au 31/12/2023 (21 190 abonnés au 31/12/2022).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Billom	2 750	2 777	0,98
Bouzel	316	317	0,32
Chas	200	201	0,50
Chauriat	901	921	2,22
Chavaroux	227	233	2,64
Espirat	216	216	0,00
Lempdes	4 287	4 300	0,30
Lussat	450	454	0,89
Malintrat	530	544	2,64
Martres d'Artière	922	927	0,54
Mur sur Allier	1 672	1 697	1,49
Pont-du-Château	5 852	5 889	0,63
Pérignat-Es-Allier	666	673	1,05
Saint-Bonnet-lès-Allier	178	180	1,12
Saint Julien de Coppel	285	314	10,17
Vassel	138	140	1,45
Vertaizon	1 600	1 616	1,01
Total	21 190	21 399	0,98

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 21 901.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 63,99 abonnés/km au 31/12/2023 (63,25 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,01 habitants /abonné au 31/12/2023 (2,01 habitants /abonné au 31/12/2022).

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 759 332	1 765 247	0,34
Abonnés non domestiques	-	-	-
Total des volumes facturés aux abonnés	1 759 332	1 765 247	0,34

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Volumes importés depuis...	Volumes importés durant l'exercice 2023 en m ³
Import boues extérieures de STEU :	
Chas	54,00
Culhat	30,00
Espirat	69,00
Joze	63,00
Ravel	105,00
Reignat Bourg	15,00
Reignat Vionnes	15,00
Saint Dier d' Auvergne	32,00
Saint Jean des Ollières	10,00
Sous total Import boues extérieures de STEU	393,00
Sous total Import de matières de vidange	15,00
Total des volumes importés	408,00

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 4 au 31/12/2023 (4 au 31/12/2022).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et de transfert

Le réseau de collecte et de transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 96,62 km de réseau unitaire hors branchements,
- 237,77 km de réseau d'eaux usées strictes hors branchements
-

Soit un linéaire de 334,39 km de réseau de collecte et de transfert dont 28,90% de type unitaire ;

- 17,52 km de conduite de refoulement,

Soit un linéaire total de 351,91 km de réseau de collecte, de transfert et de refoulement ;

- 7 301 regards de visites,
- 6 460 regards de branchements,
- 32 surverses,
- 164 déversoirs d'orage,
- 11 dessableurs,
- 26 postes de refoulement,
- 1 ouvrage permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie de 2 500 m² de stockage et situé à la station d'épuration des Madeleines à Pont du Château.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 7 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

- STEU des Madeleines à Pont du Château d'une capacité de 30 000 EH,
- STEU des Varennes à Billom d'une capacité de 5 000 EH,
- STEU du Bourg de Bouzel d'une capacité de 600 EH,
- STEU du Bourg de Chas d'une capacité de 213 EH,
- STEU du Bourg d'Espirat d'une capacité de 500 EH,
- STEU St Julien de Coppel d'une capacité de 900 EH,
- STEU du Bourg de Vassel d'une capacité de 400 EH,

STEU N°1 des Madeleines

Code Sandre de la station : 0463284S0002

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)				Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service				01/01/2005								
Commune d'implantation				Pont-du-Château (63284)								
Lieu-dit				Les Madeleines								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				30 000								
Nombre d'abonnés raccordés				16 619								
Nombre d'habitants raccordés				34 057								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				6 000								
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 19/06/2012 et arrêté national du 22/06/2007									
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur				L'Allier					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅			24		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		94			
DCO			125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		80			
MES			35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90			
NGL			15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		70			
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Ph					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt			2		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		85			
Charges rejetées pas l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui			4	98	38	93	4	99	19,2	79	0,6	94

STEU N°2 des Varennes à Billom
Code Sandre de la station : 0463040S0001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien								
Date de mise en service				17/11/2008								
Commune d'implantation				Billom (63040)								
Lieu-dit				La Guelle								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				5 000								
Nombre d'abonnés raccordés				2 750								
Nombre d'habitants raccordés				4 812								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				2 213								
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 18/07/2007									
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur				Ruisseau de l'Angaud					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)				
DBO5			25		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		91				
DCO			125		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		78				
MES			35		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		92				
NGL			10		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		91				
Pt			1,5		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		92				
Charges rejetées pas l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui			2	99	26	94,3	4	98,4	3,6	94,7	0,6	92

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique.

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Les seuils fixés ont été respectés pour l'ensemble des paramètres ainsi que pour le phosphore soit en termes de concentration ou de rendement.

STEU N°3 du Bourg de Bouzel
Code Sandre de la station : 0463049S0001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)				Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service				28/04/2003								
Commune d'implantation				Bouzel (63049)								
Lieu-dit												
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				600								
Nombre d'abonnés raccordés				316								
Nombre d'habitants raccordés				680								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				90								
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015									
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur				Fossé puis le Jauron					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO5			35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO			200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
Charges rejetées pas l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui			2	99	74	87,9	29	87,9	-	-	-	-

STEU N°4 du Bourg de Chas
Code Sandre de la station : 0463096S0001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				01/08/1993							
Commune d'implantation				Chas (63096)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				213							
Nombre d'abonnés raccordés				200							
Nombre d'habitants raccordés				372							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				42							
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015								
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface				
			Nom du milieu récepteur				Ruisseau le Bourbon puis le Jauron				
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)			
DBO5			35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60			
DCO			200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60			
MES					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			50			
Charges rejetées pas l'ouvrage											
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l
Oui			24	-	139	64,7	74	-	-	-	-

STEU N°5 du Bourg d'Espirat
Code Sandre de la station : 0463154S0001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien								
Date de mise en service				01/05/1993								
Commune d'implantation				Espirat (63154)								
Lieu-dit												
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				500								
Nombre d'abonnés raccordés				216								
Nombre d'habitants raccordés				427								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				75								
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015									
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur				Le Jauron					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)				
DBO5			35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60				
DCO			200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou			60				
MES					<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			50				
Charges rejetées pas l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Non			79	51	342	23	170	22,7	-	-	-	-

STEU N°6 St Julien de Coppel
Code Sandre de la station : 0463368S0001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien								
Date de mise en service				04/09/2007								
Commune d'implantation				Saint-Julien-de-Coppel (63368)								
Lieu-dit				Contournat								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				900								
Nombre d'abonnés raccordés				287								
Nombre d'habitants raccordés				547								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				135								
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015									
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur				Le Ranquet					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)				
DBO5			35		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
DCO			200		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
MES					<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		50				
Charges rejetées pas l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui			34	88,7	101	78,6	31	88,9	-	-	-	-

STEU N°7 du Bourg de Vassel
Code Sandre de la station : 0463445S0001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien								
Date de mise en service				25/04/2018								
Commune d'implantation				Vassel (63445)								
Lieu-dit												
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				400								
Nombre d'abonnés raccordés				138								
Nombre d'habitants raccordés				269								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				75								
Prescriptions de rejet												
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2015									
Milieu récepteur de rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur				Fossé puis le Jauron					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou			Rendement (%)				
DBO5			35		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
DCO			200		<input type="checkbox"/> et	<input checked="" type="checkbox"/> ou		60				
MES					<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou		50				
Charges rejetées pas l'ouvrage												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Conformité (Oui/Non)			DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Oui			5	97,6	53	88,7	6	97,7	-	-	-	-

1.10 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)**1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration**

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station d'épuration des Madeleines à Pont du Château (Code Sandre : 0463284S0002)	522,23	634,10
Station d'épuration des Varennes à Billom (Code Sandre : 0463040S0001)	55,30	53,17
Station d'épuration du Bourg de Bouzel (Code Sandre : 0463049S0001)	12,5	0,00
Station d'épuration du Bourg de Chas (Code Sandre : 0463096S0001)	1,27	0,94
Station d'épuration du Bourg d'Espirat (Code Sandre : 0463154S0001)	1,76	2,55
Station d'épuration St Julien de Coppel (Code Sandre : 0463368S0001)	0,00	0,00
Station d'épuration du Bourg de Vassel (Code Sandre : 0463445S0001)	0,00	0,00
Total des boues produites	593,06	690,76

Commentaire :

Les boues produites par l'agglomération d'assainissement de Pont du Château représentent 622,10 tMS en 2023.

D'autre part, la station des Madeleines reçoit des boues de stations extérieures au syndicat. La production de ces boues représente 12 tMS. La quantité de boues produites sur l'année 2023 est donc de 634,1 tMS (622,10 tMS + 12 tMS).

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2022 en tMS	Exercice 2023 en tMS
Station d'épuration des Madeleines à Pont du Château (Code Sandre : 0463284S0002)	510,00	589,00
Station d'épuration des Varennes à Billom (Code Sandre : 0463040S0001)	72,24	77,50
Station d'épuration du Bourg de Bouzel (Code Sandre : 0463049S0001)	0,00	26,08
Station d'épuration du Bourg de Chas (Code Sandre : 0463096S0001)	1,27	0,94
Station d'épuration du Bourg d'Espirat (Code Sandre : 0463154S0001)	1,76	2,55
Station d'épuration St Julien de Coppel (Code Sandre : 0463368S0001)	0,00	0,00
Station d'épuration du Bourg de Vassel (Code Sandre : 0463445S0001)	0,00	0,00
Total des boues produites	585,27	696,07

2. Tarifification de l'assainissement et recettes du service**2.1 Modalités de tarification**

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	500 €	500 €
Participation aux frais de branchement	-	-
Redevances assainissement collectif	Voir les tableaux ci-dessous	

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Billom, Bouzel, Chauriat, Chas, Chavaroux, Lempdes, Lussat, Malintrat, Martres d'Artière, Mur sur Allier, Pont du Château, Saint bonnet es Allier, Saint Julien de Coppel, Vassel, Vertaizon.		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	12,00	12,00
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
		0,70	0,70
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	11,46	25,19
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
		0,70430	0,81079
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) €/m ³	0,16	0,16

Tarifs Espirat		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	12,00	12,00
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,50	0,60
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	11,46	25,19
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,70430	0,81079
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (%) ⁽²⁾	10,00	10,00
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) €/m ³	0,16	0,16

Tarifs Pérignat sur Allier		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (part SIAREC)	12,00	12,00
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ (part SIVOM ALBARET)	1,59	1,59
	Prix au m ³ (part SIAREC)	0,40	0,40
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement	11,46	25,19
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,11242	0,12942
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (%)	10,00	10,00
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) €/m ³	0,16	0,16

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes

- Délibération du 14/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2023.
- Délibération du 14/04/2021 effective à compter du 14/04/2021 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 23/06/2022 effective à partir à compter du 01/07/2022 fixant par avenant la révision des tarifs au contrat de délégation d'affermage du service d'assainissement collectif SEMERAP CT-0131.

2.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Billom, Bouzel, Chauriat, Chas, Chavaroux, Lempdes, Lussat, Malintrat, Martres d'Artière, Mur sur Allier, Pont du Château, Saint bonnet es Allier, Saint Julien de Coppel, Vassel, Vertaizon.	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	12,00	12,00	0,00
Part proportionnelle	84,00	84,00	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	96,00	96,00	0,00
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	11,46	25,19	120,00
Part proportionnelle	84,52	97,29	15,11
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	95,98	122,48	27,61
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0,00
TVA	21,12	23,77	12,55
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,32	42,97	6,57
Total	232,30	261,45	12,55
Prix TTC au m³	1,94	2,18	12,37

Facture type Espirat	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	12,00	12,00	0,00
Part proportionnelle	60,00	72,00	20,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	72,00	84,00	16,70
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	11,46	25,19	120,00
Part proportionnelle	84,52	97,29	15,11
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	95,98	122,48	27,61
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0,00
TVA	18,72	22,57	20,56
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	37,92	41,77	10,15
Total	205,90	248,25	20,57
Prix TTC au m³	1,72	2,07	20,35

Facture type Pérignat sur Allier	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	12,00	12,00	0,00
Part proportionnelle	238,80	238,80	0,00
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	250,80	250,80	0,00
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	11,46	25,19	119,80
Part proportionnelle	13,49	15,53	15,12
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	24,95	40,72	63,20
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	19,20	19,20	0,00
TVA	29,45	31,07	5,50
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	48,65	50,27	3,33
Total	324,40	341,79	5,36
Prix TTC au m³	2,70	2,85	5,55

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2023 en €/m ³	Prix au 01/01/2024 en €/m ³
Billom	1,94	2,18
Bouzel	1,94	2,18
Chas	1,94	2,18
Chauriat	1,94	2,18
Chavaroux	1,94	2,18
Espirat	1,72	2,07
Lempdes	1,94	2,18
Les Martres-d'Artière	1,94	2,18
Lussat	1,94	2,18
Malintrat	1,94	2,18
Mur-sur-Allier	1,94	2,18
Pérignat sur Allier	2,70	2,85
Pont-du-Château	1,94	2,18
Saint-Bonnet-lès-Allier	1,94	2,18
Saint Julien de Coppel	1,94	2,18
Vassel	1,94	2,18
Vertaizon	1,94	2,18

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
 semestrielle
 trimestrielle
 quadrimestrielle

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette (HT)	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées, abonnement, régularisation	2 445 230,41	1 424 181,45	- 41,75
Participation au financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	115 000,00	74 750,00	-35,00
Recette contrôle de raccordement	21 120,00	23 730,00	+ 1,12
Recette pour boues importées, location terrain, vente eau industrielle	1 718,00	1 914,24	+ 1,12
Total des recettes	2 583 068,41	1 524 575,69	

Commentaires :

En 2022, la redevance perçue par le SIAREC et reversée par SEMERAP s'est élevée à 2 445 230,41 €.

Ce montant correspondait à :

- un acompte non perçu en 2020 sur les contrats du secteur de Billom Communauté ;
- un acompte non perçu début 2021 suite à la mutualisation des contrats historiques du SIAREC ;

- un acompte non perçu fin 2021 mais transféré sur le compte de la Trésorerie avant le 31/12/2021 ;
- 4 acomptes 2022 et reliquats perçus en 2022.

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette (HT)	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Redevance eaux usées, abonnement régularisation	1 440 457,00	1 435 215,58	-1,13
Recettes pour boues importées	(non communiqué)	(non communiqué)	-
Utilisation du renouvellement programmé	0,00	0,00	0,00
Reprises et provisions client	17 606,00	13 809,00	-21,57
Total des recettes	1 458 063,00	1 449 024,58	-0,62

Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 3 134 262,06 € HT.

Calculé comme suit :

274 865,03 € HT (redevance Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la modernisation des réseaux de collecte) + 1 435 215,58 € HT (total des recettes de vente d'eau de l'exploitant) + 1 424 181,45 € HT (total des recettes de vente d'eau de la collectivité).

3. Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, 21 399 abonnés sont desservis pour 21 901 abonnés potentiels. Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **97,71 %**.

Commentaire :

Actuellement, les parcelles constructibles dans les PLU ont une superficie inférieure à 700 m². Nous avons pris comme base une superficie de terrain constructible de 400 m² pour calculer le taux de desserte 2023. Les surfaces constructibles ont été réactualisées avec les données des PLU et PLUi.

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		79,1%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	81%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	89,3%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	83

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 83 pour l'exercice 2023 (39 pour l'exercice 2021).

3.3 Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
STEU des Madeleines de Pont du Château	2 010,00	100	100
STEU des Varennes de Billom	334,00	100	100

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j - exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
STEU des Madeleines de Pont du Château	2 010,00	100	100
STEU des Varennes de Billom	334,00	100	100

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j - exercice 2023	Conformité exercice 2022 0 ou 100	Conformité exercice 2023 0 ou 100
STEU des Madeleines de Pont du Château	2 010,00	100	100
STEU des Varennes de Billom	334,00	100	100

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	589,00
	<input type="checkbox"/> Non conforme	-
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	103,58
	<input type="checkbox"/> Non conforme	-
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	-
	<input type="checkbox"/> Non conforme	-
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3,49
	<input type="checkbox"/> Non conforme	-
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		696,07

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

4. Financement des investissements

4.1 Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers en € TTC des travaux pendant le dernier exercice budgétaire	1 595 600,00	1 525 121,89
Montants des subventions en €	198 747,73	85 328,80

4.2 Etat de la dette du service

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31/12/N (montant restant dû en €)		1 069 810,82	928 147,60
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	154 953,36	141 663,26
	en intérêts	15 470,73	13 714,24

4.3 Amortissements

Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 1 284 520,85 € (1 105 257,10 € pour l'exercice 2022).

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnel des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en € TTC
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue de Concourt, impasse de la Forge, rue du Coin, rue du Jauron, rue des Nobles rue de Moissat à Bouzel	530 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue Radegonde, rue du Tisserand, rue des Ecoles, rue Jean Baptiste Farnoux, rue du Coin, rue de Chantemerle et rue de Ruliade à Chauriat	820 000,00
Réhabilitation de la STEU de Chas	630 000,00
Mise en séparatif du village de Contournat à Saint Julien de Coppel (phase 1)	350 000,00

4.5 Présentation des programmes de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels des travaux en € TTC
Réhabilitation de la STEU de Chas	2024	630 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue de Concourt, impasse de la Forge, rue du Coin, rue du Jauron, rue des Nobles rue de Moissat à Bouzel	2024-2025-2026	530 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue Radegonde, rue du Tisserand, rue des Ecoles, rue Jean Baptiste Farnoux, rue du Coin, rue de Chantemerle et rue de Ruliade à Chauriat	2024-2025-2026	820 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement du village de Contournat à Saint Julien de Coppel (phase 1)	2024	350 000,00
Mise en séparatif des réseaux d'assainissement rue des Teilleurs, rue de Lin et passage des Allouches	2024-2025	380 000,00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

5.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
ETAT NEANT	-

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2023
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	43 060
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	690,76
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,94
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³] Espirat	1,72
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³] Pérignat sur Allier	2,70
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97,71 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	40
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (agglomération de Pont du Château)	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006 (agglomération de Billom)	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0